SPASEEN-FO

Section de la Haute-Garonne

93, Bd de Suisse, 31200 Toulouse

Tel/fax : 05 61 47 89 55 mail : spaseen31@gmail.com

Portable : 06 15 42 26 57

Syndicat des Personnels Administratifs

des Services Extérieurs de l'Education Nationale

Toulouse, le 11 septembre 2015

Madame la ministre,

En tant que secrétaire du syndicat des personnels administratifs, le SPASEEN-FORCE OUVRIERE, je tiens à saluer votre venue dans l'Académie de Toulouse et vous remercier de l'intérêt que vous portez aux personnels administratifs et techniques de vos services, en venant inaugurer ce nouveau bâtiment.

La mise en fonction de ce bâtiment a permis à une partie importante des personnels de quitter des bâtiments vétustes, voire insalubres, pour un lieu de travail décent. Nous nous en réjouissons, souhaitant toutefois que les autres sites du rectorat de Toulouse voient leurs locaux améliorés et mis aux normes.

Au cours de votre visite, certains éléments non architecturaux vous ont sans doute échappé.

La salle syndicale :

Peut être avez-vous noté Madame la ministre, l'absence de salle réservée aux syndicats, ce qui est en effet stupéfiant pour un lieu de travail aussi vaste et peuplé.

Cette salle existe en théorie. Une salle pour quatre syndicats, sans mobilier : vous conviendrez que le rectorat de Toulouse ne respecte pas le décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. Ce rappel a été l'objet de différents courriers et sujets d'audiences avec Monsieur le secrétaire général.

Nous avons donc pris place dans cette salle commune à tous les syndicats, du moins au niveau de l'affichage, puisqu'il n'y a pas de table, rarement des chaises, que cette salle sert de lieu de déserte lors de réceptions.

Un syndicat que nous ne nommerons pas, au lieu de prendre sa place dans cette salle a plutôt choisi d'arracher par 2 fois affiches et logo (en le revendiquant).

Nous en sommes venus à réafficher avec cette fois un petit texte :

> *« Cette salle est une salle intersyndicale, ou chacun peut afficher ses documents dans le respect des autres. A chacun d'y prendre sa place.*
>
> *Aux arracheurs d'origine syndicale ou administrative : si l'affichage FO pose problème, merci de contacter le secrétaire au 06 ……..»*

A l'occasion de votre visite Madame la ministre, le rectorat a « fait le ménage » : plus aucune trace d'une présence syndicale, affiches et Logo FO disparus.

A défaut comme le prévoit la loi d'avoir une salle par syndicat (nous prenons en compte la réalité matérielle), nous demandons donc, comme le prévoit le droit : une salle fermée avec une clé par syndicat, un aménagement correct, une armoire fermée par syndicat, un accès internet non contrôlé, une imprimante, et aucune intrusion de l'administration.

Agents vacataires ménage et entretien :

Le ménage dans cet immense bâtiment est assuré en grande majorité par des personnels vacataires. Nous estimons que l'emploi de ces personnels par vacation n'est pas digne de l'investissement qui a été fait pour construire un rectorat flambant neuf. Nous souhaitons que les propos optimistes qui ont été tenus à ces personnels (vacations en attente de mieux) se traduisent par des faits et débouchent sur des emplois. Nous demandons l'ouverture de postes pour les travaux de ménage et d'entretien sur ce service de logistique générale et l'affectation de ces personnels sur ces postes. Nous notons que ce service est le plus sous doté en métropole (-14,07 ETP selon l'outil d'analyse ministériel SERACA 2013).

Madame la ministre, au-delà de ce bâtiment central, Le SPASEEN-FO souhaite attirer votre attention sur deux sujets qui nous préoccupent particulièrement.

Contractuels et recrutements, concours et examens professionnels :

La liste des concours et examens ouverts pour l'année 2015 met en évidence les stratégies adoptées par l'administration pour mener à bien les drastiques réductions de personnel engagées depuis déjà plusieurs années.

Si on fait le bilan dans notre académie, les seuls concours ouverts en externe sont des concours interministériels (concours d'Adjoint administratif et Secrétaire administratif « communs ») qui vont bien dans le sens de la « mutualisation des moyens », et donc du démantèlement de l'administration d'Etat.

Les premiers à souffrir de cette situation sont les personnels contractuels recrutés en masse dans notre académie, contractuels qui pour certains cumulent 6 ou 8 années de contrat sans toutefois pouvoir bénéficier ni de la loi Sauvadet pour l'accès aux concours réservés ni du passage en CDI.

Cette année donc, dans notre académie, pas de concours interne d'Adjoint administratif commun, de concours externe de SAENES ni de recrutement sans concours d'ADJAENES.

Le concours réservé ouvert cette année n'est plus accessible à la quasi-totalité des contractuels, puisque la date de référence pour le calcul d'ancienneté est inchangée (31 mars 2011). Le report de la date limite d'application de la loi Sauvadet ne change rien aux conditions d'éligibilité.

Avec le SPASEEN-FO national, nous vous demandons Madame la ministre de décider de l'ouverture de tous les concours et particulièrement les concours internes et les recrutements sans concours, seules solutions pour sortir de la précarité ces personnels qui ont tant donné.

L'indemnitaire des EPLE.

Force Ouvrière vous propose quelques chiffres. Nous dénonçons depuis longtemps le différentiel important entre l'indemnitaire des personnels administratifs en services académiques et départementaux et en établissement scolaire, différentiel au détriment de ces derniers.

On constate selon les données fournies par l'administration un différentiel qui augmente avec la catégorie. Les personnels de catégorie A se retrouvent particulièrement lésés : perte sèche de 30 à 40%, catégorie B : perte de 28 à 30%, catégorie C : perte de 4 à 6%.

Pour plus de précision, nous vous joignons Madame la ministre, les détails de notre comparatif.

Le rectorat de Toulouse depuis déjà deux ans déplore cette situation et assure qu'il interpelle régulièrement le Ministère pour demander une augmentation du BOP 141(budget des EPLE). Il nous semble toutefois que cette interpellation (via visio-conférence) manque un peu de conviction.

Le passage au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) ne changera rien à la situation, puisque les personnels entreront dans ce régime indemnitaire à « indemnité constante ».

FO proposera bientôt au personnel des EPLE de toute l'Académie de faire remonter au Ministère une pétition en ce sens. Il ne s'agit pas de mettre la pression mais simplement d'appuyer cette demande, ô combien légitime.

Madame la Ministre, nous avons choisi aujourd'hui de limiter la présentation de nos demandes à ces quatre sujets. Cette liste est donc non exhaustive, d'autres sujets importants nous mobilisent : les sous effectifs et la pression hiérarchique dans de nombreux services conduisent à des situations de mal être extrême au travail. La gestion des reliquats indemnitaires qui a été l'objet depuis 3 ans de demandes d'informations et qui a conduit la presse nationale et locale à traiter le sujet, en est un autre. La réponse apportée sur ce dernier point par Monsieur Benoit Hamon, votre prédécesseur ne nous a pas convaincu. L'absence d'examen des situations médicales et sociales pour la bonification de points au mouvement des personnels et l'absence de grille objective pour la liste d'aptitude de passage à la catégorie B en sont deux autres.

L'arrêt complet de dialogue et de prise en compte des demandes syndicales, même quand elles font l'unanimité, de la part du rectorat, arrêt constaté par tous les syndicats dans toutes les instances CTS, CTA, nous amène aujourd'hui à espérer que votre visite pourra faire « avancer les choses » sur les points que vous nous avez autorisé à vous présenter.

Dans l'attente d'une évolution positive, je vous adresse Madame la ministre, au nom des personnels syndiqués au SPASEEN-FO, nos salutations les plus respectueuses.

Le secrétaire départemental et coordonnateur académique :
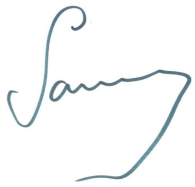
Michel Sarny